

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/02/2024

L'an deux mil vingt quatre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Vera-Lucia, M. SORDEL Sébastien, M. SORDEL Philippe

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

M. BALANDRAUD Frédéric, M. NOURRY Benoît, M. URSO Vincent

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation

22/02/2024

N°2024/02/008 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET

Date d'affichage

22/02/2024

Est sorti de la salle et n'a assisté ni aux débats ni au vote : M. Vincent URSO

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

01/03/2024

et publication du :

01/03/2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

Que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique (ancien article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet occupant les fonctions de gestionnaire de l'agence postale communale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial, à temps non complet à raison de 15 heures 30 hebdomadaires (soit 15.50/35^e).

L'agent recruté aura pour fonctions la gérance de l'agence postale communale.

Cet emploi est équivalent à la catégorie C.

Cet emploi est ouvert aux grades suivants :

-Adjoint administratif

Cet emploi est créé à compter du 01/05/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique (ancienne loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale),

Vu le tableau des emplois

DECIDE

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire et de créer un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif territorial à raison de 15 heures 30 minutes hebdomadaires (15.50/35^e).

- de modifier en conséquence le tableau des emplois ;

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAMPDOTRE le 01/03/2024

Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE